

Intervention renforcée du pharmacien d'officine en EHPAD pour valoriser le partage pluri-professionnel et une meilleure coordination afin d'améliorer la prise en charge médicamenteuse des résidents

Porteur du projet

Le collectif Optiméd Île-de-France (collectif d'EHPAD et de pharmaciens d'officine)



Partenaires

ARS IDF, OMEDIT IDF, les médecins traitants des résidents des EHPAD, l'URPS des pharmaciens d'Île-de-France, l'Ordre régional des pharmaciens

Expérimentateurs franciliens

75 = pharmacie Martinez Villemont, EHPAD Pean | 77 = pharmacie Godart, EHPAD Medicis | 78 = pharmacie Leterme- Testu, EHPAD La Tour | 92 = pharmacie Créneaux, pharmacie Val Fleury, EHPAD Champfleury, Les Tybilles, Esterel | 93 = pharmacie Conti, EHPAD La Seigneurie | 95 = pharmacie Bensaïd, EHPAD Achard



75 - 77 - 78 - 92 - 93 - 95



3 ans

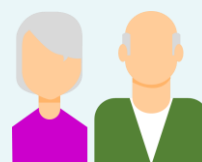
Lancée le 06/07/2021



**509 K€ (FISS)
200 K€ (FIR)**



Cahier des charges - Avis CTIS



**Personnes âgées de 75 ans et plus
1 200 patients**



**Publié au Recueil des actes administratifs
le 03/08/2020**



Financement complémentaire :
forfait annuel, paiement à l'acte et
à la performance



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :

pharmacies, EHPAD, protocole de coopération, personnes âgées, iatrogénie médicamenteuse

Caractère innovant

L'expérimentation permet de tester une nouvelle organisation pluri-professionnelle et interdisciplinaire visant à améliorer la prise en charge médicamenteuse chez les résidents en EHPAD, en renforçant **l'intervention du pharmacien d'officine en EHPAD** (activités et temps dédiés), dans l'objectif final de **réduire le risque iatrogène**, avec un financement inédit incluant un **paiement à la performance** pour les 3 parties prenantes de la prise en charge (pharmacien, EHPAD, médecin traitant).

Elle propose aussi la mise en œuvre d'un bilan partagé de médication adapté aux résidents de l'EHPAD et la **possibilité du pharmacien de renouveler des traitements, voire d'ajuster leur posologie, sur la base d'un protocole de coopération.**

Modèle organisationnel

Objet du projet

Le projet vise à :

- sortir d'une logique cloisonnée de financement et de régulation prix-volume au profit d'une logique de prise en charge et de réponse globale auprès du résident en EHPAD
- améliorer la qualité, la pertinence et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse des résidents en associant une incitation financière à la qualité dans une logique de territoire (coordination, souplesse et réactivité)

Population cible

Résidents permanents dans tout type d'EHPAD pour lequel la délivrance des médicaments est réalisée par une pharmacie d'officine engagée dans le plan régional d'action d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD de l'ARS Île-de-France

Étapes principales du parcours de soins

Huit étapes permettent de structurer le projet autour des trois temps du parcours du résident :

- 1 - de l'entrée du résident jusqu'à 1 mois après son admission
- 2 - le suivi quotidien des résidents
- 3 - la rupture dans la prise en charge

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Pharmacies d'officine, EHPAD, médecins traitants

Modèle financier

Le nouveau modèle de financement forfaitaire et complémentaire inclut un paiement à la performance pour les 3 parties prenantes de la prise en charge et est composé :

- **d'une part fixe forfaitaire annuelle pour le pharmacien** de 8 320 € par an pour rémunérer son temps de présence en EHPAD, soit 4 heures hebdomadaires valorisées à hauteur de 40 €/heure
- **d'une part fixe pour l'acte de bilan partagé de médication adapté aux EHPAD** avec les mêmes règles de facturation que celles du bilan partagé de médication (60 € pour les 6 premiers mois et 30 € pour un renouvellement) dans la limite de 3 000 €/an par EHPAD
- **d'une part variable à la performance de type « partage des risques »** (EHPAD, pharmacien et médecin), attribuée selon l'atteinte des objectifs (4 indicateurs de processus dans l'EHPAD pour un total de 900 € maximum et 3 indicateurs de résultats pour les résidents pour un total de 9 000 € maximum)